



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER**



**Compte rendu de la séance de la commission de  
la recherche du 20 avril 2023**

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 23 mai 2023  
Délibération 2023/05/CR-015**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu  
de la commission de la recherche du 20 avril 2023.**

Toulouse, le 24 mai 2023

**Le Président,**

**Jean-Marc BROTO**



Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 18  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé à la CR du 23 mai 2023

**COMMISSION DE LA RECHERCHE**  
**Compte rendu synthétique de la séance**  
**du 20 avril 2023**

**Étaient présents :**

**Mmes** Isabelle Berry, Valérie Chavagnac, Nadia Chouini-Lalanne, Caroline Conte, Nathalie Séjalon-Delmas, Tamara Azaiez-Bontemps, Monica Alaez-Galan, Patricia Bordais, Adèle Georgeot

**MM.** Jean-Pierre Jessel, Nicolas Destainville, David Labat, Christophe Mingotaud, Fabrice Dumas, Manoel Manghi, Anthony Lemarié, Nicolas Renon, Brice Charleux

**Étaient représentés :**

Isabelle Arthus par Valérie Chavagnac, Thomas Carle par David Labat, Robin Baurès par Anthony Lemarié, Karine Groenen-Serrano par Nicolas Destainville, Pierre Payoux par Christophe Mingotaud, Jean-Emmanuel Sarry par Isabelle Berry, Guillaume Hopsort par Brice Charleux, Honora Labrana par Adèle Georgeot

**Assistaient à la séance :**

M. Patrice Bacchin, représentant du directeur de la FSI ; Mme Isabelle Berry, représentante du doyen de la faculté de Santé et vice-présidente déléguée aux interfaces et à l'interdisciplinarité pour la recherche ; M. Olivier Echwald, responsable du directoire MST2I

**Étaient excusées :** Mmes Isabel Nottaris et Marie-Pierre Gratacap

**ORDRE DU JOUR**

**Informations générales**

- Point 1** - Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 23 mars 2023 (délibération)
- Point 2** - Présentation d'une structure de recherche : LAIRDIL (information)
- Point 3** - Vote des lauréats de l'AO Mobilité doctorale 2023 (délibération)
- Point 4** - Réflexion sur la mise en place d'un comité "plateformes et fédérations de recherche" (information)
- Point 5** - Désignation de 2 enseignants chercheurs et 1 doctorant au conseil des éditions du SCD (délibération)
- Point 6** - Bilan à un an de 2 projets de l'AO Tremplin 2022 (information)
- Point 7** - Bilan des actions du vice-président délégué à l'innovation pour l'industrie - Jean-Michel Loubès (information)
- Point 8** - Bilan des actions du vice-président délégué à la valorisation et aux partenariats régionaux économiques et sociétaux - Thierry Parra (information)

## Informations générales

□ **J.-P. Jessel** informe les conseillers de l'ajout de 2 points soumis tardivement par le département des relations internationales, européennes et coopération :

- Projet international de recherche ERIDANUS-2, pour lequel les conseillers auront à se prononcer sur la dotation
- Vote des lauréats de l'AO mobilité doctorale 2023

□ **J.-P. Jessel** rappelle la nécessité de désigner des référents de la commission de la recherche pour la fédération FERMaT (Fluides, Energie, Réacteurs, Matériaux et Transferts) et le LGC (Laboratoire de génie chimique). Il incite à nouveau les conseillers à faire acte de candidature. Il précise que cette mission ne représente pas un travail trop important. Elle consiste principalement à servir de relais entre le laboratoire et la commission de la recherche.

**N. Renon se porte candidat pour la fédération FERMaT et C. Conte pour le LGC.**

### Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 23 mars 2023

**J.-P. Jessel** soumet au vote des conseillers le compte rendu de la séance du 23 mars 2023.

**Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 23 mars 2023 à l'unanimité par 24 voix « pour ».**

### Point 2 – Présentation d'une structure de recherche : LAIRDIL

**J.-P. Jessel** laisse la parole à Nolwena Monnier, directrice adjointe du laboratoire inter-universitaire de recherche en didactique lansad (LAIRDIL). Elle est accompagnée de Nadia Yassine-Diab, directrice du département des langues de l'UT3.

**N. Monnier** présente le LAIRDIL dont la mission consiste au développement d'une recherche didactique des langues et à répondre à une demande spécifique en landsad (scientifiques, technologiques, économiques, juridiques...). Elle souligne qu'il est le seul laboratoire en France dans cette discipline très spécifique.

Le laboratoire comprend deux axes :

- L'enseignement/apprentissage des langues dans le contexte de l'internationalisation des savoirs
- L'étude des discours spécialisés en situation académique ou professionnelle

Par ailleurs, elle mentionne leur collaboration avec la revue scientifique EDL (Etude en didactique des langues) ainsi que les événements récurrents du laboratoire :

- La journée doctorale
- La journée d'échanges pédagogiques
- Deux manifestations scientifiques

Leurs perspectives pour le laboratoire résident en :

- L'accueil de nouveaux doctorants grâce au recrutement d'un nouveau professeur des universités
- L'objectif de monter en puissance des HDR
- L'organisation de nouvelles manifestations scientifiques internationales
- La coordination du DU FLE (diplôme d'Université Français, langue étrangère) en collaboration avec le Sultanat d'Oman

- La valorisation de l'interdisciplinarité en sciences, technologie, sciences de l'éducation, socio- et psycholinguistique et sciences du langage.

*La présentation est accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-2-presentation-nolwena-monnier-lairdil\\_1684142905544-pptx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-2-presentation-nolwena-monnier-lairdil_1684142905544-pptx)*

**J.-P. Jessel** s'interroge sur deux points : la procédure pour les inscriptions des doctorants et leur financement, et le circuit des candidatures à l'HDR.

**N. Monnier** explique que les inscriptions administratives des doctorants se font à l'UT3. Elle fait part des difficultés à obtenir des financements, principalement liées à la spécificité de la discipline. Jusqu'ici les doctorants arrivent pour la plupart avec un financement extérieur (bourse de leur pays par exemple...). Elle précise que l'école doctorale est rattachée à UT2J.

Quant aux candidatures relatives à l'HDR, elles sont traitées par UT3 et l'école doctorale est rattachée à UT2J.

**C. Mingotaud** souhaite savoir quel est le pourcentage de doctorants véritablement financés et connaître le budget de cette unité de recherche.

**N. Monnier** indique que la totalité des doctorants est financée (la plupart du temps par leur pays d'origine), ce qui est une condition afin de pouvoir s'inscrire à l'UT3. Toutefois, dans certains cas, le doctorant doit financer sa thèse par un travail extérieur, ce qui se solde souvent par un échec dû à sa charge de travail trop importante.

**N. Yassin-Diab** souligne qu'il y a une vraie différence culturelle de fonctionnement dans le domaine des STS (sciences, technologies, santé) et dans celui des SHS (sciences humaines et sociales). Les doctorants sont recrutés sur des supports d'ATER lorsqu'ils n'arrivent pas avec le soutien financier de leur pays d'origine.

**N. Renon** souhaite savoir dans quel pôle de recherche se situe le LAIRDIL au niveau de l'université de Toulouse. Ce rattachement est-il utile pour le laboratoire ?

**N. Monnier** précise qu'il s'agit du pôle de coordination HSHS – Humanités, sciences humaines et sociétés. Ce rattachement peut permettre de belles opportunités en termes d'appel à projet.

### **Point 3 – Vote des lauréats de l'AO Mobilité doctorale 2023**

**J.-P. Jessel** rappelle que cet AO a été lancé le 8 mars dernier. Il a pour objectif de développer la mobilité doctorale et d'amplifier les actions de recherche avec des laboratoires étrangers.

L'enveloppe budgétaire prévue pour cet AO est de 30 k€.

Il indique qu'en dehors des écoles doctorales Systèmes et ALLPH@, toutes les autres ont présenté au moins un dossier. 16 candidatures ont été réceptionnées pour un financement total de 18700 euros. Il reste donc un reliquat de 11 300 euros.

*La liste des candidatures est accessible via le lien ci-après : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/ao-mobilite-doctorales-2023-laureats\\_1684158517883-pdf](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/ao-mobilite-doctorales-2023-laureats_1684158517883-pdf)*

**J.-P. Jessel** mentionne dans la liste présentée ce jour, qu'un dossier n'a pas été retenu en raison de la domiciliation de la doctorante en Afrique du nord alors que le principe de l'AO consiste à établir une mobilité de la France vers des pays étrangers.

Par ailleurs, sur proposition de la DREIC, une partie du reliquat (5 000 €) pourrait permettre de financer une mobilité pour 5 étudiants UT3 (3 issus de la L3 EEA + 1 de la L3 méca + 1 d'un M1) accueillis dans des laboratoires de l'université El Paso au Texas. Il s'agit d'un projet d'échanges ayant pour objectif de soutenir les étudiants issus de minorités dans leur intégration dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce projet est aussi largement soutenu du côté des Etats-Unis, par l'ambassade de France à Washington et également par d'autres établissements.

**J.-P. Jessel propose au vote des conseillers la liste, telle que soumise ce jour en séance, des lauréats proposés par la commission de la DREIC pour un montant de 18 700 €. L'enveloppe de 30 000 € initialement prévue au budget n'étant pas totalement dépensée, il propose l'utilisation d'une partie du reliquat (5 000 euros) pour le projet LSAMP (The Louis Stokes Alliances for Minority Participation is a National Science Foundation), projet de mobilité internationale avec les États-Unis pour des étudiants en licence et master.**

**Le reste du reliquat est mis en réserve pour d'autres actions de recherche.**

**Les conseillers approuvent cette proposition par 23 voix « pour » et 2 abstentions.**

**M. Lemort** informe les conseillers qu'une candidature dans le cadre de l'AO mobilité doctorale est arrivée tardivement en raison d'un problème rencontré par la doctorante pour obtenir son visa pour la Canada. Elle l'a finalement obtenu ces derniers jours mais son dossier n'étant pas passé en commission de la DREIC, il n'a pas pu être soumis ce jour à la commission de la recherche. Elle propose donc de présenter cette candidature lors de la séance en mai prochain.

#### **Point 4 – Réflexion sur la mise en place d'un comité "plateformes et fédérations de recherche"**

**J.-P. Jessel** informe les conseillers de la mise en place d'un groupe de travail (GT) « plateformes et fédérations » constitué d'Isabelle Berry et de Nicolas Renon, de représentants des plateformes et fédérations UT3 par directoire, de personnels de la DSL et de lui-même. Ce GT porte sur la manière d'optimiser l'expression des besoins, ainsi que sur l'analyse et l'arbitrage pour ces structures.

À l'issue de cette réflexion, le GT suggère la création d'un comité « plateformes et fédérations », afin d'assurer pour ces structures le pilotage du soutien de l'établissement à des outils mutualisés, et de mettre en place un processus de dialogue de gestion pour les dotations.

La proposition de composition pour le comité « plateformes et fédérations » est la suivante :

- Le vice-président de la commission de la recherche
- La vice-présidente déléguée interfaces et interdisciplinarité pour la recherche
- Les vice-présidents en charge de l'innovation pour l'industrie et à la valorisation et aux partenariats régionaux économiques et sociétaux
- 3 représentants de la commission de la recherche, 1 représentant par collège : Sciences, Santé, BIATSS (ingénieur/technicien)
- 5 représentants des directoires : 1 pour chaque directoire
- 1 représentant de la direction du soutien aux laboratoires
- 1 représentant du domaine finances
- 1 représentant du domaine achats
- 1 représentant du domaine ressources humaines et développement social
- 1 invité, selon le sujet traité en séance (patrimoine par exemple)

Afin de permettre la mise en crédit du soutien financier le plus tôt possible dans l'année, il propose le calendrier suivant :

- Avril N-1 : Validation de la liste des structures éligibles à une demande de dotation par l'UT3
- Juin année N-1 : Remontée de l'expression de besoins par chaque structure
- Juillet à septembre N-1 : Le comité plateformes et fédérations analyse les demandes, auditionne si besoin et construit une proposition de répartition de l'enveloppe
- Octobre N-1 : La commission de la recherche vote la répartition de l'enveloppe dédiée au financement des plateformes et fédérations
- Novembre N-1 : La DSL notifie aux structures la dotation allouée pour l'année N par la commission de la recherche
- Janvier de l'année N : La direction des finances met en place les crédits correspondants dans les structures

**D. Labat** se demande à quelle période est validé le budget de l'année N.

**J.-P. Jessel** indique que le budget initial est voté en fin d'année (novembre-décembre). Il s'agira pour le comité « plateformes et les fédérations de recherche » d'établir des prévisions.

#### **Point 5 - Désignation de 2 enseignants chercheurs et 1 doctorant au conseil des éditions du SCD**

**J.-P. Jessel** rappelle que la commission de la recherche doit ce jour désigner deux candidats enseignants-chercheurs qui représenteront l'instance au conseil des éditions du SCD. Il précise qu'aucune candidature n'ayant été déposée pour le représentant des doctorants, en concertation avec la DAJI (Direction des affaires juridiques et institutionnelles), ce poste restera vacant jusqu'à la fin du mandat.

**Il soumet ensuite les deux candidatures au titre de représentant au conseil des éditions en qualité d'enseignants-chercheurs :**

- **Madame Lorna Mils**
- **Monsieur Nicolas Destainville**

**La commission de la recherche désigne à l'unanimité par 25 voix « pour » les candidatures de Madame Lorna Mils et de Monsieur Nicolas Destainville, pour siéger en qualité de représentants de la commission de la recherche au conseil des éditions du Service Commun de Documentation.**

#### **Point 6 – Bilan à un an de 2 projets de l'AO Tremplin 2022**

##### ➤ **Projet UsuPLA**

*Présentation accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-presentation-cecile-malnou-projet-usupla\\_1684158664263-pptx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-presentation-cecile-malnou-projet-usupla_1684158664263-pptx)*

**Cécile Malnou**, chercheuse au laboratoire Infinity, présente le bilan du projet UsuPLA portant sur l'évaluation de la transmission verticale du virus émergent nommé Usutu. L'objectif du projet consistait à évaluer la capacité du virus à se multiplier sur des modèles placentaires, et la réponse immunitaire de cellules placentaires vis-à-vis de l'infection.

Elle mentionne que les fonds affectés par l'UT3, à hauteur de 15 k€, ont été utilisés pour l'achat de réactifs permettant la bonne réalisation du projet.

Les résultats obtenus montrent que le virus est bien transmissible de façon verticale, il déclenche une réponse immunitaire innée dans les cellules placentaires qui ne suffit pas à contrôler l'infection.

Elle indique, en conclusion, que ce virus à fort potentiel d'émergence conduit à anticiper les conséquences de l'infection chez les femmes enceintes.

**J.-P. Jessel** souhaite savoir comment se manifeste ce virus.

**C. Malnou** explique que le réservoir de ce virus vient des oiseaux. Il y a cependant des cas décrits chez les humains avec des altérations neurologiques chez les adultes. À ce jour, aucun cas n'a été détecté chez la femme enceinte.

Elle précise que ce virus est aussi véhiculé par les moustiques et qu'avec les modifications climatiques actuelles, leur prolifération dans des zones habituellement tempérées accentue le risque d'émergence.

**F. Dumas** s'interroge sur la suite de cette étude. Va-t-elle faire l'objet d'une demande auprès de l'ANR ?

**C. Malnou** indique que la recherche portant sur la contamination de la femme enceinte à l'enfant ne sera pas prolongée. Toutefois, elle souhaite poursuivre la recherche dans le domaine des vésicules extracellulaires placentaire, dans le contexte des infections congénitales par tout type de virus.

**B. Charleux** demande si une veille est faite concernant ce virus, comme par exemple dans des élevages de volailles.

**C. Malnou** indique qu'il y a de nombreux chercheurs qui travaillent sur ce virus et en effet une veille est faite au même titre que d'autres flavivirus émergents. Elle ne sait toutefois pas si une veille spécifique est faite sur les volailles.

**B. Charleux** questionne C. Malnou sur l'éventuelle possibilité de se servir pour ce virus de traitements qui sont utilisés pour d'autres maladies telle que le Sida.

**C. Malnou** explique que le virus du Sida est un rétrovirus très différent de Usutu qui est un virus ARN. On ne peut absolument pas appliquer les mêmes traitements. En ce qui concerne le virus de Zika qui est très proche de Usutu, ils sont démunis en termes de traitements, en particulier chez la femme enceinte.

➤ **Projet TB-Intravital**

*Présentation accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-presentation-christine-verollet-projet-tb-intravital\\_1684225516266-pptx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-presentation-christine-verollet-projet-tb-intravital_1684225516266-pptx)*

**Christel Verollet**, chercheuse à l'IPBS (Institut de pharmacologie et de biologie structurale), présente le bilan du projet TB-Intravital qu'elle a mené avec Emma Lefrançais, également chercheuse dans ce même laboratoire. Le projet porte sur la visualisation des dynamiques et sur le comportement des cellules immunitaires après infection par microbactérium tuberculosis dans les poumons de souris en temps réel et in vivo. Elle tient à souligner que grâce à la dotation de l'AO Tremplin, la technique « intravital du poumon en confinement de niveau 3 » a pu être mise en place.

Elle indique que ce soutien financier a été utilisé à l'achat d'un appareil d'anesthésie, de matériel de chirurgie pour préparer la souris avant microscopie, de consommables et d'heures de microscopie.

Cette étude a permis le développement d'une plateforme chirurgicale spécifique à l'IPBS. Ils ont réussi pour la 1<sup>ère</sup> fois au monde, à observer des poumons de souris infectés par ce virus.

Le but de ce projet consistait à suivre et comprendre la dynamique et le comportement des macrophages pulmonaires. La technique de microscopie intra-vitale étant à présent en place, le comportement de ces cellules vis-à-vis des bactéries pourra être suivi, ainsi que leur interaction avec l'environnement.

**J.-P. Jessel** la remercie et la félicite pour la réussite de ce double challenge scientifique mais aussi technologique.

**N. Sejalon-Delmas** souhaite savoir si l'appareillage a été fabriqué spécifiquement pour le projet ou bien s'il s'agit d'assemblage d'éléments existants.

**C. Verollet** indique que la plateforme de chirurgie a été fabriquée en impression 3D à l'IPBS et le matériel d'anesthésie a été acheté.

**J.-P. Jessel** demande si l'étude pourrait être faite par des organoïdes plutôt qu'avec des souris vivantes.

**C. Verollet** précise qu'elle ne peut se faire que sur des souris vivantes car le réseau vasculaire est indispensable pour la recherche.

**Point 7 – Bilan des actions du vice-président délégué à l'innovation pour l'industrie - Jean-Michel Loubès**

**J.-M. Loubès** explique le travail fait en 2022 et 2023 pour développer l'innovation industrielle.

*Présentation accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-7-presentation-j-m-loubes-vpd-innovation-industrie\\_1684159047430-pdf](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-7-presentation-j-m-loubes-vpd-innovation-industrie_1684159047430-pdf)*

L'objectif consiste à trouver des moyens pour inciter les enseignants-chercheurs à appliquer les résultats de leur recherche vers de l'innovation puis de la valorisation. Il faut aussi, inciter les industriels à financer la recherche par une prise de conscience de la valorisation qu'elle génère.

Il explique que le CHU a développé un outil sur l'innovation en santé « IPS » (Innov pôle pour la santé) . Il est sponsorisé par les hôpitaux de Toulouse avec les acteurs de Toulouse Métropole, et en relation avec les pôles de compétitivité Eurobiomed et Aerospace Valley. Initialement créé en synergie avec le CEA Tech, l'UT3 s'est ensuite jointe au projet avec la signature d'un partenariat en novembre 2022. L'objectif de ce consortium consiste à instaurer des relations entre les chercheurs en santé et les enseignants-chercheurs de l'UT3, pour arriver à faire de la recherche amont à finalité industrielle.

Dans ce contexte, l'UT3 a organisé des ateliers d'émergence avec le catalyseur, fait le lien avec les laboratoires de recherche, soutenu et procédé au relais pour les projets IA (intelligence artificielle) et participé au comité de projets. L'université a également participé au forum organisé chaque année par Innov Pôle Santé en mettant à disposition des moyens humains et matériels, et en relayant la communication. Il précise que cette année ce forum se tiendra en novembre, sur le thème de l'IA et des capteurs (pas seulement les algorithmes mais toutes les façons d'imaginer les capteurs utiles aux personnels de santé). Les perspectives à venir consistent à augmenter la participation et l'implication des enseignants-chercheurs de l'UT3 à cette journée.

Enfin, le pilotage de la partie valorisation recherche concerne un autre axe à développer. Des groupes de travail réfléchissent à la modification des bases de données pour faire ressortir plus d'indicateurs recherche.

**C. Mingotaud** s'interroge sur la façon dont sont concaténées les données du CNRS qui sont issues des projets de type ANR ou européens.

**J.-M. Loubès** explique que l'UT3 rencontre des difficultés à récupérer les données du CNRS. L'étude est faite, en général, avec des données qui sont concaténées par TTT (Toulouse Tech Transfer).

**C. Mingotaud** suggère que l'UT3 demande directement aux laboratoires le nombre de dossiers qui ont été déposés, quel que soit la tutelle déposante. À l'heure actuelle l'UT3 ne questionne pas les unités de recherche et ne doit pas avoir connaissance de certains projets pour lesquels des enseignants-chercheurs UT3 travaillent.

**J.-Jessel** précise que l'organisme gestionnaire du contrat est censé communiquer avec le-les tutelles de la structure de recherche.

**C. Mingotaud** pense que concernant les projets ANR, l'UT3 a connaissance du nombre de projets déposés par laboratoire mais pas de ceux qui n'ont pas été retenus. Cette donnée apporte pourtant une indication du dynamisme de l'unité et de son personnel CNRS, Inserm ou UT3.

**J.-M. Loubès** le regrette en effet, car l'objectif de ce travail consiste à repérer des synergies sur les projets et on s'aperçoit que des compétences autres que celles de l'université sont sollicitées. Il serait indispensable d'avoir une vision plus globale pour pouvoir développer la collaboration sur le site.

**I. Berry** revient sur le CHU qui est le plus gros employeur de la ville, avec des moyens colossaux. Elle considère qu'il faut permettre à tous les acteurs de travailler ensemble et c'est le comité de recherche biomédicale et santé publique (CRBSP), organe du CHU qui comprend l'université, l'Inserm et le CNRS, qui devrait permettre de faire le lien. Malheureusement, ce comité a cessé de fonctionner depuis plus d'un an. Elle pense que l'université doit rester très groupée entre l'interdisciplinarité et la faculté de santé. Selon elle, les hospitalo-universitaires oublient souvent que l'employeur principal est l'université.

**J.-M. Loubès** sollicite les conseillers afin qu'ils communiquent autour de cette prochaine journée en novembre 2023 pour inciter les enseignants-chercheurs à aller découvrir des potentielles nouvelles collaborations.

**O. Eichwald** en profite pour informer les conseillers de deux journées inter-sciences organisées à l'échelle de l'université de Toulouse dans le cadre de TIRIS. Il s'agit d'inter-sciences à l'interface des pôles de recherche. Il pense que ces journées peuvent être aussi un vecteur d'informations. Y participer, pourrait permettre la mise en relation des chercheurs dans les différentes disciplines. L'objectif de ces journées consiste aussi à faire connaître la cartographie des activités de recherche menées dans les laboratoires et de mettre en lien cette cartographie avec les entreprises.

## **Point 8 – Bilan des actions du vice-président délégué à la valorisation et aux partenariats régionaux économiques et sociétaux - Thierry Parra**

**T. Parra** présente un bilan de l'activité menée en 2022 dans le cadre de sa mission de VP délégué à la valorisation et aux partenariats régionaux économiques et sociétaux.

*Présentation accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-8-presentation-t-parra-vpd-valorisation\\_1684159162043-pdf](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-8-presentation-t-parra-vpd-valorisation_1684159162043-pdf)*

**T. Parra** explique qu'en 2022 un montant complémentaire a été octroyé par le Ministère pour la préservation de l'emploi R&D. Ce programme a donc pu être prolongé, ce qui a permis de financer 4 projets supplémentaires. Il rappelle que ce dispositif appelé « France Relance » concerne la mobilité entre la recherche et les entreprises.

15 projets au total ont pu bénéficier de ce soutien pour un montant d'environ 1,7 M€.

Il évoque ensuite la fondation Catalyse et met en avant le mécénat de compétences qui permet de récupérer des ressources humaines au niveau des laboratoires. Il indique que l'université a beaucoup travaillé avec la société Modis devenu Akkodis, qui a mis en place des inter-contrats avec leurs salariés permettant un ressourcement au sein des laboratoires.

L'université a pu bénéficier au travers de ce principe, de 450 k€ de ressources humaines pour la recherche sur l'exercice budgétaire 2022.

Il entretient des relations permanentes avec TTT (Toulouse Tech Transfer) pour les mises en place de dispositifs nécessaires au développement de la technologie vers le monde de l'entreprise. À ce titre, l'université a participé au projet « lanceur d'étoiles » dont l'objectif consiste à soutenir des start-ups adossées à des laboratoires, qui sont en cours de création et qui utiliseront la technologie des laboratoires pour la développer dans le monde socio-économique. Il précise que tous les établissements du site interviennent dans ce dispositif.

Il mentionne également le pôle universitaire d'innovation pour lequel il a travaillé et dont le dossier de première conception a été déposé auprès du Ministère et qui a été présélectionné en janvier 2023. Il reste à présent à le terminer afin de le présenter à la sélection finale.

Enfin, il explique que dans le cadre de l'activité du catalyseur (tiers lieu pré-incubateur sur le site de l'UT3) Un projet ICER (Innovation Créativité et Entrepreneuriat dans la Recherche) a été soumis au Ministère. En effet, ce dispositif est susceptible d'intéresser les laboratoires de recherche puisqu'il permet l'accompagnement à l'innovation, la créativité et l'intra/entrepreneuriat. Ce projet a débuté en 2022 et est encore en cours de déploiement. Il souligne que le catalyseur a permis un accompagnement pour une dizaine de projets de start-up Deeptech et propose en parallèle une formation de 21 modules (intelligence collective, créativité, entrepreneuriat et impact sociétal) pour accompagner des chercheurs vers des projets qui pourront les amener à devenir entrepreneur. Il précise que certains modules peuvent aussi intéresser des enseignants-chercheurs qui souhaitent explorer certains aspects de leur activité.

**C. Conte** se demande ce que vont apporter les pôles universitaires d'innovation.

**T. Parra** précise que ces pôles visent à organiser la coordination de toutes les structures existantes sur le site consacrées à l'innovation ou à pérenniser des actions dont les financements s'arrêteraient.

**N. Sejalon-Delmas** revient sur le catalyseur, elle souhaite savoir si les projets qui ont été sélectionnés provenaient de réponses à un appel à projets.

**T. Parra** lui répond qu'effectivement, jusqu'à présent, l'université répondait à des sociétés qui avaient du personnel à mettre à disposition de l'université sur différents sujets. C'est à partir de ces sujets proposés par les sociétés que l'appel d'offres était lancé auprès des laboratoires. Dorénavant, la procédure va évoluer. Il va d'abord être demandé aux laboratoires quels sont leurs besoins notamment sur des secteurs d'activités qui se développent, et un catalogue sera constitué et diffusé aux entreprises.

## Point 9 - Présentation de l'IRP ERIDANUS – 2

**J.-P. Jessel** présente l'IRP Eridanus – 2 qui est un projet du domaine de l'astrophysique multi-messagers, de l'étude du ciel transitoire et du suivi des explosions stellaires détectées par le satellite SVOM. Cette structure a été créée en 2019 et il s'agit d'un renouvellement pour la période 2023-2027. La coordination est assurée par le laboratoire d'astrophysique de Marseille. Sur le site toulousain, l'Irap participe à ce projet. Cette unité fonctionne au travers d'étroites collaborations et de responsabilités partagées autour du projet Colibri et du développement de nouvelles collaborations autour des objectifs scientifiques du télescope. Un atelier scientifique se tient tous les ans en alternance au Mexique et en France. Il souligne cependant que les échanges d'étudiants ont été empêchés par le Covid durant Eridanus-1. L'expédition du télescope Colibri vers le Mexique est prévu pour juin prochain. Le satellite SVOM quant à lui, sera lancé en décembre 2023.

**J.-P. Jessel** communique le budget prévisionnel de 25 k€/an, accordés à l'IRP par le CNRS. Il est demandé à l'UT3 un complément de 2k€/an sur la période 2023-2027. Ce budget permettra à un(e) chercheur(se) ou doctorant(e) de l'Irap d'effectuer une mission au Mexique pour renforcer la coopération sur les sujets propres à l'Irap, en complément de l'atelier annuel.

**N. Séjalon-Delmas** précise qu'il existe aussi des projets d'échanges bilatéraux France/Mexique.

**J.-P. Jessel** explique que toutes les structures internationales qui sont labellisées avec le CNRS font l'objet d'une aide des tutelles et une enveloppe est prévue à ce titre sur le budget recherche de l'UT3.

**M. Lemort** ajoute que ces unités fonctionnent, comme les autres structures, avec une dotation annuelle, affectée selon un certain nombre de critères et qui varie entre 1et 2 k€. Elle précise que ces structures sont créées pour une durée déterminée.

**J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers le renouvellement de l'IRP ERIDANUS-2 pour la période 2023-2027, avec une participation financière de 2 000 € pour l'exercice budgétaire 2023.**

**Les conseillers approuvent cette proposition à 25 voix « pour ».**

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h00